

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION EXCEPTIONNELLE DU 7 Octobre 2021**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt et un, le 7 Octobre 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Jean-Claude FAIDUTTI - Jean-Marc BERNAY - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS - Jean-Marc GOUJAT.

Absents : Marie-Jeanne BLANDIN - Stéphane LAFAY

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

**1. Approbation PV réunion précédente**

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

**2. Délibération sur le RPOS Assainissement collectif 2020**

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2019 est présenté au Conseil Municipal. Ce rapport est consultable en Mairie et il a également été transmis par mail à l'ensemble des conseillers.

→ Approbation à l'unanimité

**3. Définition des conditions financières et patrimoniales du transfert de la zone d'activités Lafayette de la commune de Saint Symphorien de Lay à la CoPLER**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les nouvelles conditions susvisées du transfert patrimonial et financier en pleine propriété de la ZAE Lafayette

**4. Questions diverses**

- a) La Commission « Voirie » s'est réunie le Samedi 2 octobre 2021 pour faire un état des lieux du réseau routier communal afin de planifier les travaux éventuels.

La Commune fait de l'entretien de sa voirie, une priorité.

L'agent communal est désormais habilité à procéder à des réparations transitoires concernant l'ancienne route Napoléon ,le chemin Boudot...

Des travaux aux :Chemin des places et Chemin du Moulin seront confiés à des entreprises spécialisées.

a) Le Novalien.

Les membres du Conseil se sont entendus sur le format du bulletin et se sont répartis les différentes tâches liées à l'élaboration de celui-ci.

b) La fibre est en cours de portabilité.

La Mairie sera raccordée d'ici mi-novembre.

c) Projet Ancienne Ecole

L'exploitation du bâtiment de l'école de Neaux, fermée en 1999 a été abordée, quelques idées ont été soulevées lors du conseil. Elles feront l'objet d'une étude approfondie.

d) Eclairage public.

Changement des lampadaires à boules.

Ils seront interdits d'ici 2025. Le conseil avant de se prononcer attend le devis du SIEL.

e) La Commune a été confrontée à des dégradations et à des vols ces dernières semaines et elle a dû en supporter les dommages.

f) Des problèmes de voisinages récurrents ont été soulevés. Une réunion dédiée a été programmée rapidement.

g) Organisation des manifestations à venir

Repas des aînés, animations pour les enfants (4 et 11 décembre 2021), vœux de la municipalité (7 janvier 2022)

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 18 Novembre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.